

PROGRAMME PRESIDENTIELLE EELV 2022 - JUSTICE

Pouvoir rendre la justice & protéger nos libertés

Des années de politiques néo-libérales et de technocratie ont détruit nos services publics. Le malaise est général.

Celles et ceux qui rendent la justice sont à bout. Les policiers, les gendarmes sont à bout. Partout, celles et ceux qui devraient avoir les moyens de prendre soin et de protéger subissent la pression de la technocratie, la rigueur budgétaire et le déclassement. A force d'être maltraités et méprisés, ils ont perdu le sens de la mission pour laquelle ils s'engagent avec tant de conviction. Investir dans les services publics, c'est construire le socle d'une société solidaire. Nous en ferons une priorité.

Nous donnerons à la justice les moyens d'être rendue en toute indépendance

- La justice sera dotée d'un milliard d'euros supplémentaires d'ici 2027, notamment pour permettre le recrutement de 3 000 magistrat·e·s et 8 000 agent·e·s de tribunaux.
- Les conditions de nomination des magistrats du Parquet seront alignées sur celles des magistrats du siège et nous mettrons un terme aux remontées d'informations des Parquets vers la Chancellerie pour garantir la pleine indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis du pouvoir exécutif.
- L'autonomie de la police judiciaire sera garantie par le rattachement de sa direction à la Chancellerie.
- Nous supprimerons la Cour de justice de la République au profit d'une juridiction de droit commun.
- Nous réformerons l'Ecole Nationale de la Magistrature en modifiant les conditions de présentation aux concours et en supprimant le classement de sortie.
- Nous installerons l'échevinage dans les tribunaux de commerce, au lieu de formations uniquement composées de juges consulaires.

Nous garantirons l'accès inconditionnel à la justice

- La carte judiciaire sera redessinée et nous créerons un service public gratuit de la médiation et de la conciliation, avec des professionnels spécifiquement formés pour les litiges du quotidien.

- L'action de groupe sera généralisée.
- Nous renforcerons l'aide aux victimes en augmentant la présence d'intervenants sociaux dans les commissariats et gendarmeries et en augmentant le soutien financier aux associations d'aide aux victimes agréées.

Nous rétablirons la confiance dans notre police en rétablissant une police nationale de proximité

- Nous évaluerons le travail au service rendu aux habitant·e·s pour sortir de la politique du chiffre.
- Les pratiques discriminatoires de contrôles au faciès seront évitées, notamment par la mise en place de récépissés et en limitant les cas de contrôles d'identité sur seule initiative des forces de l'ordre.
- L'IGPN et l'IGGN seront fusionnées en un organisme unique et indépendant rattaché au Défenseur des droits.
- Nous garantirons le droit de manifester en appliquant les principes de non-violence, de désescalade, de légitimité, de nécessité, de proportionnalité et de précaution.
- Les patrouilles seront dotées d'une caméra portative obligatoirement activée en intervention et nous rétablirons le droit à la diffusion d'images pour garantir le droit à l'information.
- Nous formerons à la prévention, à la médiation, au sexisme et aux discriminations et une conférence citoyenne de consensus sera mise en place autour du maintien de l'ordre dans les quartiers populaires et des victimes de racisme.

Nous déploierons une justice des mineurs centrée sur l'éducation, le soin, et une réelle protection de l'enfance

- Nous élaborerons un Code de l'enfance dans lequel enfance délinquante et enfance en danger ne seront pas dissociées.
- Les mesures alternatives - notamment les mesures éducatives en milieu ouvert, seront privilégiées à l'enfermement ; les centres éducatifs fermés seront supprimés. Augmentation des moyens de la Justice des mineurs, des Juges des Enfants et des services sociaux. 20 000 postes d'éducateurs spécialisés, d'assistants sociaux et de psychologues seront créés dans le cadre d'un plan d'urgence pour l'éducation et la prévention.

Nous développerons une police et une chaîne pénale de l'environnement

- Nous créerons une police de l'environnement qui regroupera l'ensemble des polices spéciales relevant du Code de l'environnement et du Code rural et de la pêche maritime. Ses effectifs seront spécifiquement formés.
- Un pôle environnement, composé d'au moins trois magistrats formés, sera créé au sein des parquets de tous les tribunaux judiciaires.

Nous favoriserons la réinsertion, réduirons la criminalité et la récidive par notre politique carcérale

- Nous procéderons à une révision générale des peines, en réexaminant notamment les peines de prison de courte durée au regard des dispositifs de travaux d'intérêt général et des peines alternatives.
- Nous donnerons aux juridictions d'application des peines et aux services pénitentiaires d'insertion et de probation les moyens pour une politique d'accompagnement social et psychologique.

Nous lutterons efficacement contre la radicalisation et le terrorisme

- Nous porterons un nouveau plan interministériel de prévention et de lutte contre la radicalisation.
- Nous augmenterons les moyens des services de renseignement consacrés à la lutte contre le terrorisme, nous renforcerons la coopération entre ces services, en France mais également aux niveaux européen et international, grâce à un « Erasmus pour la police »
- Nous agirons plus efficacement contre le financement des réseaux.
- Nous réviserons l'échelle des peines pour prévenir les contacts entre les petits délinquants et les profils radicalisés.

Nous mettrons fin à l'impunité des violences sexistes et sexuelles

- Nous garantirons une aide juridictionnelle adaptée aux victimes dès le dépôt de plainte, mettrons en place des tribunaux, des brigades spécialisés et des lieux d'accueil dédiés dans les commissariats, nous faciliterons le dépôt de plainte dans les établissements de santé et formerons l'ensemble du personnel de justice, de police, de santé et d'éducation à ces enjeux.
- Nous veillerons à la qualité d'écoute des plateformes et déploierons les outils d'éloignement et de signalement.
- Le budget dédié aux droits des femmes sera multiplié par 5 et celui dédié à la lutte contre les violences porté à 1 milliard d'euros.
- Nous triplerons le nombre de places dédiées aux femmes dans les centres d'hébergement d'urgence et soutiendrons les associations engagées contre ces violences.
- Nous instaurerons l'imprescriptibilité des viols sur mineurs